

# L'Aigle Infos

*L'information qu'il vous faut!*



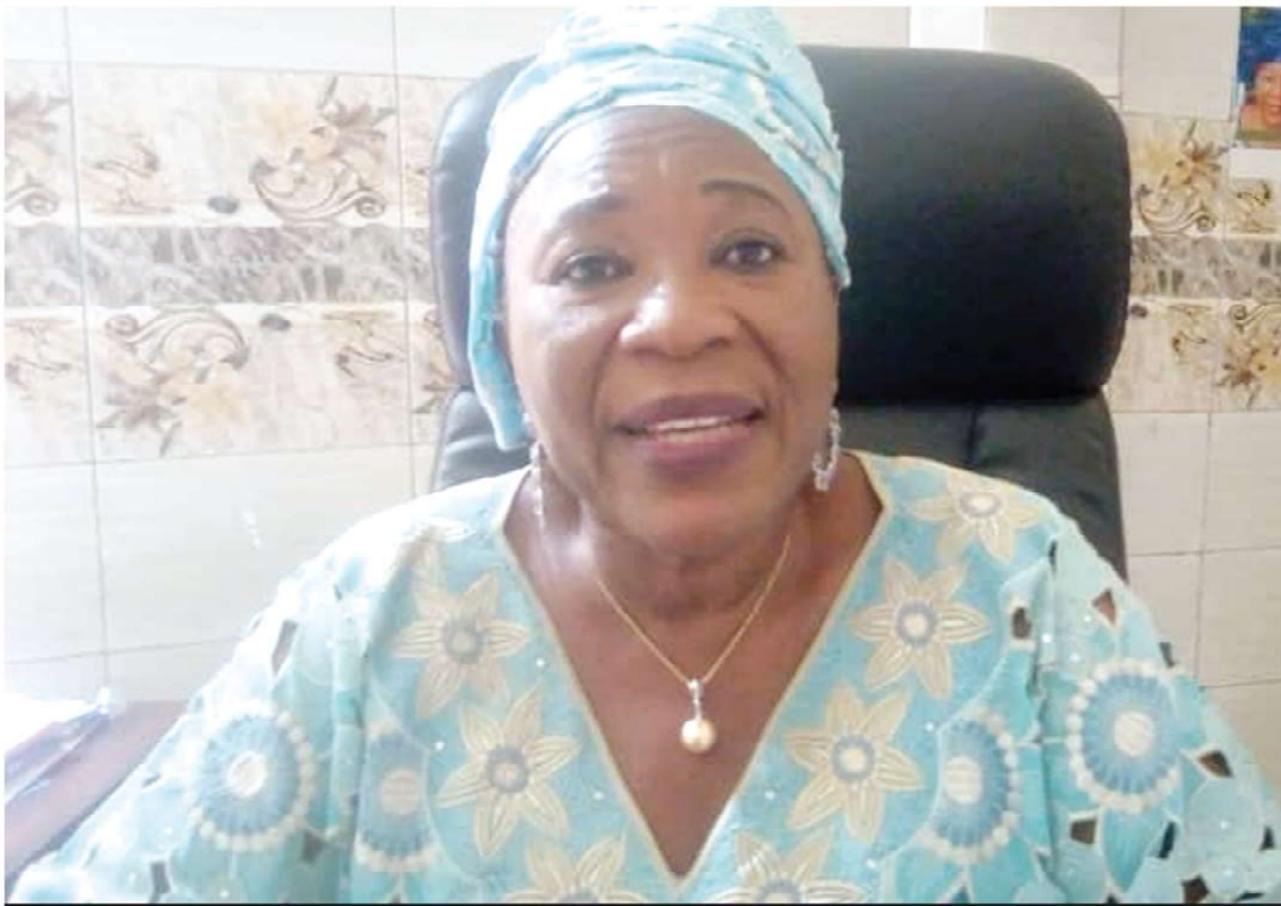
HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°324 DU JEUDI 18- AVRIL 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

**Interview**

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

**"C'est désolant de voir qu'à chaque fois qu'on fait des nominations, les femmes sont minoritaires"**

*(Hadja Makalé Camara, présidente du FAN)*



Édito à vue d'Aigle

## Les délégations spéciales de la discorde

Contre la volonté des Forces vives de Guinée, qui ont en leur sein les trois grandes formations politiques du pays (RPG Arc-en-ciel, UFDG, UFR), le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le général de deuxième section Ibrahima Kalil Condé, à travers des arrêtés, a procédé à la nomination des membres des délégations spéciales dans les communes urbaines et rurales sur l'ensemble du territoire national... P.2

POURSUITES CONTRE L'ANCIEN PM GOMOU ET CIE P.5



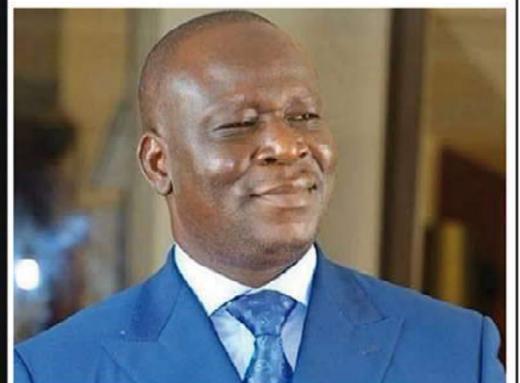
**« Nous sommes sceptiques » (Umar Kana Diallo, président de l'Association Guinéenne pour la Transparence)**

COLLECTIVITÉS LOCALES P.4



**Ce que Fodé Oussou de l'UFDG pense de la mise en place des délégations spéciales**

AFFAIRE KABINET SYLLA " BILL GATES " P.2



**L'ancien intendant général de la Présidence reste en prison**

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE P.6

**L'heure des confrontations a sonné**

INCENDIES À RÉPÉTITION À CONAKRY  
**Le sujet s'invite à l'AG du RPG Arc-en-ciel** P.4

BUNDESLIGA

**Serhou Guirassy, le serial buteur de Stuttgart** P.8



## Édito à vue d'aigle



### Les délégations spéciales de la discorde

**C**ontre la volonté des Forces vives de Guinée, qui ont en leur sein les trois grandes formations politiques du pays (RPG Arc-en-ciel, UFDG, UFR), le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le général de deuxième section Ibrahima Kalil Condé, à travers des arrêtés, a procédé à la nomination des membres des délégations spéciales dans les communes urbaines et rurales sur l'ensemble du territoire national.

«Un processus rigoureux a été entrepris par mon département pour l'exécution des instructions du chef de l'Etat. Pour ce faire, j'ai mis une commission centrale, composée des cadres de

mon département et des services de sécurité pour la mise en place des délégations spéciales», a déclaré le successeur de Mory Condé au MATD, tout en rappelant les critères de désignation: la probité morale, la résidence, la représentativité des différentes couches sociales (les sages, les jeunes, les retraités, les femmes et les leaders religieux).

À noter que chaque préfet a été assisté par une commission préfectorale qui avait pour mission de vérifier la moralité des personnes désignées: 7 membres pour les communes de moins de 40 000 habitants et 11 personnes pour celles de plus de 40 000.

«C'est après une vérification conséquente de cette commission centrale que j'ai procédé à la signature des arrêtés de nomination des membres des délégations spéciales», a précisé le Ibrahima Khalil Condé.

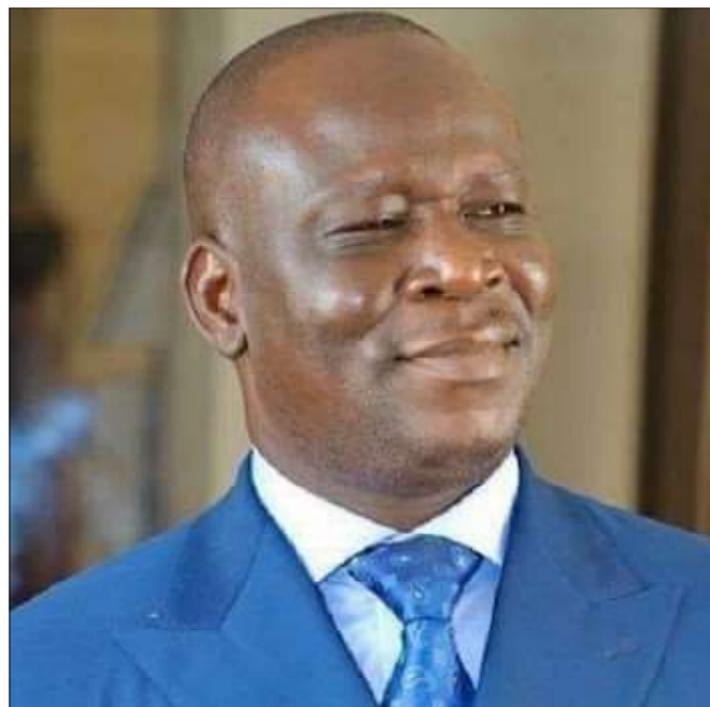
Mais comme beaucoup le craignaient, à juste raison, la nomination des présidents et membres de ces délégations spéciales a provoqué des grincements de dents par endroits. C'est le cas par exemple de la commune urbaine de Boké. Dans le Grand Conakry, les présidents de délégation spéciale connus du public sont: Badra Koné à Matam, Ahmed Sékou Traoré à Ratoma, Moundjour Chérif à Tombolia. Espérons que tous ces promus à la tête de nos collectivités locales, en attendant la tenue des élections, seront à la hauteur de la confiance placée en eux par les autorités de la transition.

**Kèfina Diakité**

Affaire Kabinet Sylla « Bill Gates »

## L'ancien intendant général de la Présidence reste en prison

*Il a été expressément demandé au procureur spécial de la Crief de libérer avec effet immédiat Kabinet Sylla alias Bill Gates, l'ex-intendant générale de la Présidence (sous Alpha Condé). Mais Aly Touré introduit à la Cour suprême un pourvoi en cassation.*



**L**es avocats et proches de Kabinet Sylla alias Bill ont sauté de joie le mardi 16 avril en apprenant que la chambre de contrôle de l'instruction de la CREIF a rendu une ordonnance de mise en liberté immédiate en faveur du patron du Groupe Djoma.

Mais c'était compter sans le procureur spécial de la Crief, Aly Touré, qui a choisi une nouvelle fois d'introduire à la Cour suprême un pourvoi en cassation.

«Nous avons espoir que cette fois-ci le procureur spécial fera tout pour exécuter l'arrêt qui est intervenu et qui ordonne la mise en liberté immédiate de notre client. On est au-delà de 17 mois de détention arbitraire après que notre client ait bénéficié d'un non-lieu confirmé en appel», a réagi Me Lanciné Sylla, un des avocats de Kabinet Sylla alias Bill Gates. Et d'ajouter: « L'ordonnance qui

avait placé notre client en détention n'avait pas été renouvelée par la chambre de l'instruction qui avait estimé que les motifs qui avaient prévalu à son placement en détention provisoire sont caducs. Mais contre toute attente notre client continue arbitrairement à être détenu.»

La chambre de contrôle de l'instruction a relevé dans sa décision que le parquet spécial n'a pas réagi par rapport aux 17 mois de détention de l'ancien intendant général de la Présidence, estimant que cette période dépasse la durée maximum de détention provisoire prévue par l'article 236 du Code de procédure pénale.

**Mamadou Oury**



INTERVIEW

Délégations spéciales

## «C'est désolant de voir qu'à chaque fois qu'on fait des nominations, les femmes sont minoritaires» (Hadja Makalé Camara, présidente du FAN)

On connaît désormais les présidents et membres des délégations spéciales établies par le CNRD. Sur ces listes, la présidente du Front Pour l'Alliance Nationale et ancienne ministre des affaires étrangères déplore une sous représentativité des femmes. Mme Makalé Camara pense que les dirigeants guinéens n'ont jamais considéré les femmes. Dans cet entretien avec votre hebdomadaire, la présidente de «La Guinéenne en Politique» demande à celles-ci de prendre leur responsabilité.

**L'** Aigleinfos : La liste définitive des délégations spéciales a été rendue publique le lundi, 15 avril 2024. Comment réagissez-vous à la représentativité des femmes à la tête de ces communes ?

**Makalé Camara** : C'est désolant. Les femmes sont presque inexistantes dans les délégations spéciales. J'en ai vu une ou deux qui sont présidentes de délégations. Je ne sais pas qu'est-ce qui se passe dans ce pays mais nous savons que les Guinéennes constituent un dividende démographique important jusqu'à 52%. Si nous ne pouvons pas avoir ces 52%, nous pouvons quand même nous en rapprocher. Alors c'est désolant de voir que chaque fois qu'on fait des nominations depuis le gouvernement, les femmes sont minoritaires mais largement minoritaires.

**L'Aigleinfos** : On peut alors dire que cette sous-représentativité ne vous surprend pas ?

**Makalé Camara** : Si on regarde la pratique, nous ne sommes pas étonnées, nous sommes tristes et frustrées parce qu'il y a aucun exemple qui démontre à l'exception d'un geste du président du CNT qui a respecté la parité des Conseillers à la



représentation de la CEDEAO. On pensait que cela allait contaminer les autres mais malheureusement on est là encore.

**L'Aigleinfos** : Les femmes sont souvent mises au devant des campagnes et autres cérémonies quand les dirigeants ont besoin d'elles. Mais quand il s'agit de leur confier de hautes responsabilités, elles sont reléguées au second plan. Avez-vous une adresse à leur faire ?

**Makalé Camara** : Il faut retenir que pour toute action d'envergure dans ce pays ce sont les femmes qui les portent, n'oublions pas cela. Que le jour où on a besoin des femmes, nous allons nous passer le mot de ne pas répondre oui parce que nous ne sommes pas des bêtes de sommes, pour battre des campagnes ou des besoins d'éclat. Nous sommes là pour participer aux prises des décisions.

**L'Aigleinfos** : Est-ce qu'un manque de confiance aux femmes d'assumer des postes de responsabilités ou un refus pour les dirigeants guinéens de leur confier des responsabilités ?

**Makalé Camara** : Tous les hommes doutent des femmes, ce ne sont pas seulement les autorités, ça commence depuis la petite fille. On inculque au garçon sa supériorité sur la fille,

pendant qu'il a le temps d'aller jouer au ballon, rendre visite à ses copains, on dit à la petite fille d'aller aider sa maman. Nous souhaitons éveiller une conscience de masculinité positive pour qu'ils comprennent qu'on est au même pied d'égalité parce que ce n'est pas parce qu'on est femme qu'on ne peut pas étudier correctement. D'ailleurs on a vu les M'Baliala Camara, Hadja Mafory, et même le président Ahmed Sékou Touré qui avait pour pilote une femme. Il y a des femmes reines, présidentes ailleurs. Pourquoi pas ici en Guinée, seulement les hommes ne veulent nous faire de la place mais nous allons la prendre.

**L'Aigleinfos** : Beaucoup de leaders politiques des partis majoritaires ont dénoncé l'idée de la mise en place des délégations

spéciales. Quelle a été la position du FAN par rapport à cette décision ?

**Makalé Camara** : Je ne sais pas si l'idée c'est de faire perdurer la transition mais les délégations spéciales tels qu'elles sont faites a éludé les partis politiques parce que c'est nous qui savons ce que veut le peuple, et une transition est éminemment politique. Je ne sais pas pourquoi ils ne veulent avoir affaire avec les politiques mais nous voulons voir ce que l'avenir nous réserve parce que le CNRD nous a dit qu'il ne sera pas candidat aux élections et doit rester impartial. Mais si ce n'est pas ça, wait and see.

**L'Aigleinfos** : Les autorités ont certainement oublié un aspect, celui du manque de sièges de la plupart des délégations spéciales notamment dans la zone de Conakry. Est-ce que cela ne va pas poser un problème ?

**Makalé Camara** : L'Etat est fort. S'il veut doter ces nouvelles communes de sièges il va le faire. Avec l'argent on trouve ce qu'on veut. Si je loue ma maison à 100 mille francs si l'Etat me propose un million, je crois que je peux donner. En plus de ça il y a des domaines spoliés qui ont été récupérés.

**L'Aigleinfos** : Merci à vous, la présidente du Front pour l'Alliance Nationale, et président de «La Guinéenne en Politique» pour cette interview !

**Makalé Camara** : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Lisez le journal  
numérique sur le site

**Kéfinafasso**  
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

## COLLECTIVITÉS LOCALES

## Ce que Fodé Oussou de l'UFDG pense de la mise en place des délégations spéciales

Pour le vice-président de l'UFDG, Dr Fodé Oussou Fofana, la mise en place des délégations spéciales par les autorités de la transition est illégale et illégitime.



**L**e ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation vient de procéder à la mise en place des délégations spéciales à travers tout le pays. À ce jour, tous les membres des dites délégations spéciales ont été nommés par arrêté par le

ministre Ibrahima Kalil Condé. Une mesure contre laquelle s'insurgent certains acteurs politiques. C'est le cas par exemple du vice-président de l'UFDG, Dr Fodé Oussou Fofana, qui parle d'acte illégal et illégitime posé par les autorités de la transition.

«Jusqu'à preuve du contraire,

les élections doivent être organisées avant la fin de cette année. Si on veut y aller, il y a tous les moyens de les organiser. Nous avons des techniciens pour le démontrer objectivement. On observe le CNRD et la Cedeao, les deux signataires de l'accord mais il n'appartient à un leader politique de justifier le glissement. Normalement, on ne parle d'un glissement que lorsqu'on est capable de le justifier et donner un (nouveau) délai. Et au lieu de mettre des délégations spéciales on avait qu'à créer les conditions pour organiser les élections communales. C'était plus simple», a réagi Dr Fodé Oussou Fofana. Et d'ajouter: «Quand le mandat d'un élu arrive à échéance, on organise une élection pour le remplacer, c'est ce qui se doit dans un pays normal. Mais ce qu'on est en train de vivre, tout est illégal du début jusqu'à la fin. C'est en violation de toutes les lois et des normes. Les élus devaient rester jusqu'aux prochaines élections locales. Ces délégations spéciales n'ont aucune légitimité».

Kaba Kankoula

## INCENDIES À RÉPÉTITION À CONAKRY

### Le sujet s'invite à l'AG du RPG Arc-en-ciel

Lors de la dernière AG du RPG Arc-en-ciel, Lansana Komara, ex-ministre de l'Enseignement Technique sous Alpha Condé, est revenu sur l'incendie qui s'est déclaré la veille au principal entrepôt d'EDG à Hamdallaye-Cepertam. Pour lui, c'est une situation de trop. Il demande par conséquent l'ouverture d'enquêtes pour faire la lumière sur ces incendies à répétition à Conakry.

**L**e samedi 13 avril 2024, le RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir, a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège national à Gbessia. Dans son intervention de circonstance, Lansana Komara, ex-ministre de l'Enseignement Technique sous Alpha Condé, est revenu sur l'incendie qui s'est déclaré la veille au principal entrepôt d'EDG à Hamdallaye-Cepertam. Pour lui, c'est une situation de trop. Il demande par conséquent l'ouverture d'enquêtes pour faire la lumière sur ces incendies à répétition à Conakry. «Les dépôts ne font que brûler dans ce pays là, mais il n'y a pas d'enquêtes. On ne voit rien après. Comme le cas du dépôt de carburant, le RPG Arc-en-

ciel réitère qu'une enquête sérieuse soit menée pour retrouver les coupables et les commanditaires. Il ne faut pas que tout tombe à l'eau. C'est devenu maintenant une pratique dans notre pays. Et c'est dommage, ça tombe à un moment où il y a une crise totale d'électricité. Alors, qu'allons-nous faire ? Qu'est-ce que nous allons devenir ? C'est la question qu'on se pose», a fait observer Lansana Komara. Et d'ajouter: «Nous demandons aux autorités de ne pas banaliser ces incendies successifs. Et que les enquêtes soient menées pour que les coupables soient retrouvés et punis à la hauteur de leur forfaiture».

Mamadou Oury

## EDUCATION

## Les enseignants contractuels de Conakry exigent leur intégration aussi à la Fonction publique

Les enseignants contractuels de la zone spéciale de Conakry ont battu le pavé lundi 15 avril devant la Bourse du Travail. Ils ont réclamé sans condition leur intégration à la fonction publique conformément au protocole d'accord signé le 27 octobre 2023, entre le gouvernement et le mouvement syndical guinéen.

C'est à travers une déclaration lue dans la foulée, qu'ils ont passé leur message. Venu en grand nombre, ces enseignants dont la situation n'est pas réglée, malgré les promesses des autorités de la

transition ont fait mention de quelques points qui leur semblent nécessaires. Voici entre autres, les points cités par ces enseignants.

«Considérant le non-respect du protocole d'accord d'octobre 2023 entre le gouvernement et le mouvement syndical ;

Considérant le non-respect de la fusion des listes de tous les enseignants contractuels de Guinée et le redéploiement de ceux de la zone spéciale de Conakry ;

Considérant l'utilisation du protocole d'accord additionnel

comme moyen d'exclusion des enseignants contractuels de Conakry ;

Considérant la déclaration faite le 07 avril 2024 par la Coordination des Enseignants Contractuels Communautaires sous couvert de syndicats fantômes, perçue comme une haute trahison et inopportune à l'égard des enseignants contractuels de Conakry et du syndicat de l'Éducation ;

Nous, enseignants contractuels de la zone spéciale de Conakry, prenant en compte le mémorandum du mouvement syndical guinéen



adressé au gouvernement, demandons l'intégration de tous les enseignants

contractuels de Guinée», ont-ils déclaré.

Samuel Demba. D



POURSUITES CONTRE L'ANCIEN PM GOUMOU ET CIE

## « Nous sommes sceptiques » (Oumar Kana Diallo, président de l'Association Guinéenne pour la Transparence)

**L'ancien Premier ministre Dr Bernard Goumou et des membres de son ancien gouvernement sont dans le collimateur de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières. Le procureur spécial de la CRIEF a saisi l'Agence nationale de lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance suite à des dénonciations de crimes économiques d'un citoyen. Oumar Kana Diallo, président de l'Association Guinéenne pour la Transparence salue cette démarche mais reste sur sa faim par rapport à la manière dont les précédents dossiers judiciaires ont été gérés.**

**L'Aigleinfos: Le CNRD est l'un des rares régimes en Guinée qui ouvre des enquêtes financières contre ses cadres (ministres). Comment trouvez-vous cette démarche ?**

**Oumar Kana Diallo :** Nous apprécions vraiment les différentes démarches entreprises par les autorités dans la lutte contre la corruption parce que depuis leur avènement, elles ont engagé beaucoup d'enquêtes sur la gestion antérieure de la chose publique. À chaque fois qu'il y a des soupçons ou alertes, elles ont toujours engagé des démarches. Nous les encourageons à continuer dans ce sens.

**L'Aigleinfos: Ce n'est pas une première depuis l'avènement du CNRD d'engager des poursuites contre des cadres mais qu'est-ce que cela a changé à votre avis ?**

**Oumar Kana Diallo:** Même si nous déplorons la manière dont ils procèdent à certaines procédures comme le cas de Yaya Sow et d'autres dont les dossiers ont été transmis à la CRIEF, je parle de l'ancien Premier ministre Dr Kassory, ses collègues Diané, Oyé qui sont incarcérés par la CRIEF et l'ensemble de l'appareil judiciaire. Aujourd'hui on se demande est-ce que ce ne sont pas des considérations politiques ou une justice orientée qui fait que ces cadres sont en prison depuis deux ans. Pour cela nous avons noté une certaine insuffisance professionnelle. Par contre certains ont été situés sur leur sort comme l'ancien ministre des Infrastructures



même s'il n'a pas été rétabli dans ses droits.

**L'Aigleinfos: On a l'impression que ce sont des civils seulement qui sont poursuivis depuis que ces injonctions ont commencé. Pourtant des militaires aussi occupent des postes stratégiques. Cela ne vous dit pas quelque chose ?**

**Oumar Kana Diallo :** On a toujours l'habitude de dire que la hiérarchie militaire c'est un niveau où le secret entoure la manière dont les choses se passent. Mais c'est ce sur quoi on s'attendait à ce que ce gouvernement puisse enlever tous ces mythes là pour qu'ils puissent nous montrer que tout le monde est égal devant la loi, et que quiconque faillit puisse être traduit devant la loi.

**L'Aigleinfos : Quand vous entendez des noms comme Dr Bernard Goumou, ancien Premier ministre... Ousmane Gaoual Diallo, ministre et porte-parole du**

**gouvernement, cités dans un présumé détournement. Ça vous étonne ou bien vous vous y attendiez ?**

**Oumar Kana Diallo :** Entendre des noms des anciens dirigeants n'est pas quelque chose de mauvais en soi mais ce qui est mauvais c'est les incriminer et incarcérer sans preuves. Il faut pour autant qu'on apporte des preuves et qu'on respecte les procédures judiciaires. Aujourd'hui quoi qu'il en soit, Dr Bernard Goumou au même titre que Dr Kassory Fofana, ils ont été des Premiers ministres dans ce pays ils doivent avoir des respects dus à leurs rangs par rapport aux postes qu'ils ont occupés. La même chose pour le ministre de la Justice, celui de l'Économie et le ministre porte-parole du gouvernement. Ce sont des hauts cadres de ce pays quoi qu'il en soit, on ne doit pas les trainer sans preuves palpables sur leurs gestions financières.

**L'Aigleinfos : Cette sortie du procureur spécial de la CRIEF intervient au moment où certains accusés sont hors du pays notamment l'ancien PM Dr Bernard Goumou et l'ancien ministre de la Justice, Alphonse Charles Wright. Beaucoup pensent que c'est une diversion. Vous partagez cet avis ?**

**Oumar Kana Diallo:** Bien que certaines de ces personnes poursuivies ne sont pas au pays mais rien ne doit empêcher la justice de faire son travail. Mener des enquêtes et une fois qu'elles sont établies avec des éléments de preuves je

crois on ne verra parce que ce sont des personnes qui ont servi la Guinée. Mais s'il y a des précédents, ce qu'il faut éviter parce que ça pourrait permettre à ces personnes de ne pas répondre. Donc c'est à la justice de rassurer les uns et les autres pour que tout un chacun puisse répondre à des soupçons qui pèsent sur lui.

**L'Aigleinfos: Vous en tant que président de l'AGT, quelle disposition doit-on prendre pour lutter contre la dilapidation de nos deniers publics ?**

**Oumar Kana Diallo:** À l'AGT, il faut dire que nous sommes vraiment sceptiques par rapport aux méthodes utilisées par le CNRD et ses différents gouvernements depuis son arrivée au pouvoir parce qu'ils ne nous ont pas montré le bon exemple. Cela ne nous a pas rassurés et on a comme l'impression que parfois eux-mêmes ils cautionnent certains actes de corruption.

**L'Aigleinfos : Merci Monsieur le président de l'AGT.**

**Oumar Kana Diallo :** C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba D

Lisez le journal numérique sur le site

**Kéfinafasso**  
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

## PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

**L'heure des confrontations a sonné**

**Le procès du massacre du 28 septembre 2009 a repris, au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry, à Kaloum. Pour cette fois-ci, c'est une nouvelle phase qui commence pour le capitaine Moussa Dadis Camara, Toumba Diakité et leurs coaccusés.**

**P**endant l'audience du lundi, 15 avril, l'ancien président de la transition sous le CNDD, Marcel Guilavogui et le commandant Aboubacar Toumba Diakité ont été interrogés sur la question du commandement militaire, le rôle de chacun dans la gestion du pouvoir à l'époque. Mais le plus important, a été la gestion du meeting du 28 septembre 2009 pour laquelle ils sont par devant cette juridiction.

Réagissant à la question de gestion du régiment sur une demande du président du tribunal, l'ancien président de la transition, capitaine Moussa Dadis, a affirmé que le Toumba Diakité assurait la fonction de commandant du régiment, puisque les commandants Aïdor Bah et Sâa Alphonse Touré n'étaient plus en fonction. Même s'il n'a pas pris un acte nommant Toumba, il soutient qu'à cause de la confiance qu'il avait en Toumba, il lui a confié cette responsabilité. Comment devient-on commandant de régiment ? questionne le président du tribunal. Moussa Dadis répond : c'est le président qui prend un acte, et il réitère : « La confiance que j'avais en Toumba était suffisante, pour assumer cette responsabilité. »

À leur tour, Marcel Guilavogui et Aboubacar Toumba ont contesté les propos de leur ancien patron. Ils ont affirmé que le capitaine Dadis avait ordonné l'arrestation de Sâa Alphonse Touré et Aïdor Bah, respectivement Commandant et Commandant adjoint du Régiment de la Présidence. Ce sont des contre-vérités, s'exclame l'ancien président de la transition qui parle de variation dans les déclarations de ses coaccusés.

Sur l'épineuse question des recrues de Kaléya qui auraient été présentées au camp Alpha Yaya Diallo et qui auraient fait des démonstrations devant lui, Dadis a nié, arguant que c'est une « allégation ». S'agissant d'une garde parallèle qui existerait à la Présidence, Moussa Dadis a catégoriquement rejeté cela. « Ce sont des allégations », clame-t-il.

Cette sortie de Marcel Guilavogui et Aboubacar Toumba Diakité montre que ces deux ont fait la paix depuis l'évolution du procès. En tout cas, les deux anciens aides de camp sont catégoriques :



capitaine Moussa Dadis Camara était le commandant du Régiment de la Présidence. Ils demandent d'ailleurs à l'ancien Président de prendre ses responsabilités et reconnaître les faits. Toumba d'expliquer : « Je voudrais rappeler qu'il est question d'Etat, ce n'est pas un jeu. C'est pourquoi, à la prise du pouvoir, les fonctions ont été définies de sorte qu'une seule personne ne pouvait, en aucun cas, être par-ci et par-là. C'est pourquoi, la gestion de la Présidence est partie à la nomination d'un ministre chargé de la sécurité présidentielle en connaissance de cause et des décrets ont été pris pour nommer le commandant du Régiment et son adjoint et me nommant aide de camp. Donc, mon autorité était circonscrite au salon. Cela n'est pas un fait de hasard, parce que tout le monde était connu, les fonctions étaient réparties. Il est facile de comprendre que la gestion du commandement

des hommes, c'est le Président qui, de son pouvoir discrétionnaire, nommait qui il voulait dans les différentes fonctions. S'il a nommé des personnes à des fonctions dont il ne connaissait pas les attributions, il ne pourra qu'en vouloir à lui-même. Le Président cumulait tout, il coordonnait tout. C'est le commandant du salon et le commandant des opérations qui planifiaient les sorties du Président ».

Le juge a rappelé que lors de sa première comparution, Toumba avait dit que le Président était en colère le jour du massacre au point qu'il avait dit : « Le pouvoir est à terre, ils vont le regretter, allez les mater ». « Oui, il l'a dit », selon Toumba Diakité. Moussa Dadis rétorque que ce sont des allégations. Par rapport aux recrues de Kaléyah, l'ancien aide de camp affirme qu'il n'y a aucun doute, il y avait des éléments dans le camp et que ce sont des proches de Moussa Dadis qui les

entretenaient.

Pour étayer son argumentaire, Marcel Guilavogui explique que l'armée est très complexe, « l'autorité de l'armée ne doit pas faillir, sinon il en est responsable. » Les titres de responsabilité incombent au Président de la République. Je n'ai vu aucun acte nommant une autre personne au Régiment à la place du colonel Sâa Alphonse Touré et du colonel Aïdor Bah, parce que c'est lui qui a révoqué les deux »

À l'image de ses collègues, Maître Jocamey Haba, l'un des avocats de Dadis a préféré attendre le renvoi des confrontations pour expliquer son silence. Pour cet homme en robe noire, le couple Toumba et Marcel contre Dadis, donne n'a pas de sens.

« Lorsqu'on parle d'une confrontation, on oppose d'abord les parties qui sont à un procès. Les déclarations qui ont été faites émanant des

personnes, qui ont des positions, totalement contradictoires. Vous savez qu'il y a eu des parties civiles ici, qu'il y a eu des accusés, vous savez également qu'il y a eu des témoins qui avaient parlé. On aurait dû commencer par des personnes qui accusent, contre ceux là qu'on est en train d'accuser. On ne l'a pas fait. Ça c'est le premier élément. Le deuxième élément, lorsqu'on vous parle de confrontation, des points de confrontation doivent être donnés à l'audience même. Et c'est uniquement sur ces points de confrontation que les personnes qui sont appelées à la barre, doivent discuter. Mais si vous avez remarqué, on a l'air d'un interrogatoire de tous les côtés. Que ce soit du côté du parquet, du côté de la partie civile, et du côté tribunal. Nous on a eu comme l'impression que le tribunal n'a compris cela que, lorsque la partie civile a eu la parole. C'est pourquoi justement la défense, sachant comment se passe les procédures n'a pas voulu cautionner cela. En tout cas, relativement aux trois (3) qui sont passés, la défense de manière unanime, et vous l'avez compris à travers le doyen Paul Yomba qui a clairement indiqué que nous n'avions pas de question à poser. Parce que nous ne voulions pas cautionner ce que pour le moment nous considérons, comme un similaire de confrontation qui a un seul objectif », déplore l'avocat de Moussa Dadis Camara.

Samuel Demba. D

## CRIEF

**L'ex ministre Mamadi Camara parle de ses comptes en banque et de ses biens**

**L**e lundi 15 avril 2024, l'ex-ministre de l'Économie et des Finances, Mamadi Camara, poursuivi pour détournement présumé de deniers publics, était par devant la chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief). Son procès a par la suite été renvoyé au 13 mai prochain pour la suite des débats.

Pour rappel, Mamady

Camara, ancien ministre de l'Économie et des Finances sous le régime Alpha Condé est poursuivi par la CRIEF pour des faits présumés de détournement de deniers publics, corruption, blanchiment de capitaux et d'enrichissement illicite portant sur plusieurs montants dont entre autres un montant de 80 milliards 349 millions 913 mille 302 francs guinéens destinés aux fournisseurs.

Ce que le mis en cause. Il dit

ne pas reconnaître pas ces faits qui lui sont reprochés. « Je ne reconnais pas les faits. Les magistrats instructeurs ont fait une mauvaise lecture des observations des budgets. Si l'Agent judiciaire de l'État avait pris soin de m'appeler en faisant son rapport on ne serait pas ici. (...) », a-t-il martelé. Avant de parler de ses biens.

« J'ai un duplex à la Minière, un R6 à Yimbayah. Deux maisons à Kankan, deux maisons dans mon village

natal à 75km de Kankan et une plantation de 43 hectares. Un compte en devises avec 1000 dollars à Orabank. À UBA, un compte dollars avec plus de 100 mille dollars, ouvert en 2006, quand j'étais à la BAD pour recevoir mes honoraires, et un compte en euro avec près de 1000 euros, et un compte en GNF avec plus d'un milliard ouvert pour recevoir mes primes et salaires de ministre », a-t-il fait savoir.

Mamadou Oury

CIS-MÉDIAS

## L'Inspection générale du Travail saisie d'une plainte des employés

Le mercredi, 17 avril 2024, les employés du groupe Cis-Médias, après l'échec des méditations, ont décidé de saisir l'Inspection générale du Travail d'une plainte contre leur employeur, Mamadou Antonio Souaré. Les efforts louables du Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée n'auront pas porté fruit.



«Nous avons décidé de passer à la vitesse supérieure pour rencontrer aujourd'hui l'inspection générale du travail. Nous venons même de sortir du bureau de cette institution. Il était question pour nous de déposer une plainte à son niveau, pour leur signifier la situation qu'on traverse depuis maintenant près de deux ans. Et donc, on a été reçu et la plainte a été déposée. Il nous a été signifié qu'il y aura une séance de travail mardi prochain avec notre employeur, pour la confrontation puisque c'est un peu ça leur rôle. De manière succincte, nous réclamons nos droits», a déclaré le porte-parole du collectif, Pierre Fatewa

Diawara.

Et d'ajouter: «Quand on a commencé la grève, on a réclamé 18 mois d'arriérés de salaires. C'est ainsi on a fait appel au SPPG, pour discuter de la possibilité d'être régularisé. Lors des discussions, notre employeur a décidé de ne payer que 5 mois. Et donc, on s'est fait violence et on a presque poussé. Mais étant doté de bon sens et de bonne foi surtout, on a accepté de prendre les 5 mois sur un échelonnement de 6 mois. Imaginez-vous ce sacrifice qu'on a accepté de faire. Il était alors question pour notre employeur de formuler

maintenant un protocole d'accord signé par le SPPG, parce qu'on s'était entendu sur les 5 mois et la modalité de paiement. À notre grande surprise, on nous envoie le protocole d'accord pour la signature mais dans lequel il est écrit: «protocole d'accord de séparation à l'amiable». C'est là qu'on s'est rendu compte qu'il voulait nous duper, ignorant cette question d'arriérés qui a pourtant été discutée. C'est là qu'on s'est rendu compte qu'ils veulent mélanger déjà arriérés et licenciement...»

Mamadou Oury

## COMMUNE DE MATOTO Les conseils et les premiers mots de remerciements du maire sortant



Le lundi 15 avril, les arrêtés de nomination des membres des délégations spéciales de Conakry ont été rendus publics. À Matoto, c'est Moussa Diallo qui devient le président de la délégation spéciale. Nous vous proposons ci-dessous les conseils et les mots de remerciements du maire sortant, Mamadouba Tos Camara.

«Suite à la nomination des membres des Délégations Spéciales des Communes de Grand Conakry, ce lundi 15 avril 2024, je tiens à féliciter les membres des délégations spéciales des Communes de Matoto, Gbessia et Tombolia. Votre arrivée représente un nouveau challenge dans l'histoire des collectivités décentralisées dans notre pays, car vous devez non seulement poursuivre la dynamique du développement

enclenché à la base mais vous devez également jouer le rôle d'interfaces entre l'administration centrale et les citoyens à la base pour une transition réussie.

Votre contribution sera précieuse pour la réussite de cette transition et je suis convaincu que votre talent et votre dévouement apporteront un air de prospérité à nos différentes communes. En ma qualité d'ancien Maire, je vous encourage à vous impliquer pleinement, à partager vos idées et à collaborer étroitement avec les services déconcentrés pour atteindre les objectifs dans l'intérêt des citoyens.

Je remercie également le Président de la République, Président du CNRD, Chef de l'état, chef suprême des forces armées, le Général de corps d'armée Mamadi Doumbouya pour sa clairvoyance et son patriotisme avéré de nous avoir accompagné avec des projets concrets et nous avoir permis (l'équipe du conseil communal sortant) d'arriver à terme de notre mandat.

Vous venez en équipe, travaillez en équipe. Ensemble, vous serez capables de relever tous les défis qui se présenteront, et je suis convaincu que vous accomplirez de grandes choses ensemble.

À toutes et à tous, en vous souhaitant bonne chance, je vous réaffirme toute ma disponibilité !

Que Dieu bénisse la Guinée et les Guinéens!!», a déclaré Mamadouba Tos Camara, le maire sortant de Matoto.

Kaba Kankoula

Samuel Demba.D

## PROCÈS DES ÉVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE

### Des confrontations entre prévenus à la barre

Le lundi 15 avril 2024, le procès des événements du 28 septembre 2009 est entré dans la phase des confrontations entre prévenus à la barre pour permettre au tribunal de faire sa révolution.

L'honneur est revenu à Moussa Dadis Camara (ancien président de la transition) d'ouvrir ce que l'on pourrait appeler le bal des confrontations avec deux de ses co-accusés et anciens proches collaborateurs, à savoir Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba et Marcel Guilavogui. Les questions

posées par le Ministère public et les avocats de la partie civile étaient axées essentiellement sur la gestion du régiment, la garde présidentielle, la présence des militaires au stade, les recrues de Kaleya, la sortie ou non du président Dadis du camp Alpha Yaya Diallo le jour du massacre, le traitement infligé aux leaders politiques. Quant aux avocats de la défense, ils ont préféré s'abstenir.

Se confiant à la presse, à la pause, Me Jocamey Haba, avocat de Moussa Dadis Camara, a déclaré ceci: «Ce

qui s'est passé ce matin n'a l'air d'aucune confrontation en droit. Pourquoi je le dis, lorsqu'on parle d'une confrontation, on oppose d'abord des parties qui sont à un procès. Alors, des déclarations qui ont été faites amènent des personnes qui ont des positions totalement contradictoires. On aurait dû commencer par des personnes qui accusent contre ceux-là qu'on est en train d'accuser.

On ne l'a pas fait, et ça, c'est le premier élément. Le 2ème élément, les points de confrontation doivent être

donnés à l'audience et, c'est uniquement sur ces points de confrontation que les personnes qui sont appelées à la barre doivent discuter. On a eu l'air d'un interrogatoire de tous les côtés, que ce soit le parquet, la partie civile et même du côté du tribunal. On a eu l'impression que le tribunal n'a pas compris cela lorsque la partie civile a eu la parole. C'est pourquoi la défense, sachant comment se passe la procédure, n'a pas voulu cautionner cela.»

CONFRONTATIONS AU PROCÈS DU 28 SEPT 2009

## Moussa Tiegboro face à Mouctar Bah de RFI

La phase des confrontations au procès des événements du 28 septembre 2009 s'est poursuivie mercredi 17 avril 2024, au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry. Le colonel Moussa Tiegboro Camara a été confronté au journaliste et correspondant de RFI en Guinée Mouctar Bah.

**A** la question du représentant du Ministère public Abdoulaye Babady Camara lui demandant s'il a vu à l'esplanade du stade du 28 septembre monsieur Mouctar Bah de RFI, l'accusé Moussa Tiegboro Camara a répondu par l'affirmative. Il a été également demandé au journaliste s'il confirme les propos tenus par Tiegboro ce jour à l'esplanade du stade. Il a répondu:

«Quand la foule est agitée, je vous jure la tension est montée, c'est après que Tiegboro a dit, chargez. Je l'ai entendu et j'étais à ses côtés c'est en ce moment que les tirs de gaz lacrymogènes ont commencé».



Dans sa réplique, Moussa Tiegboro Camara a nié avoir tenu ces propos. «J'ai dit chargez par rapport à quoi? Charger

signifie quoi? Baffoé était venu, vous lui avez posé la question, il a dit qu'il n'a pas entendu. Les images ont passé ici, personne n'a

entendu, les audios ont passé ici personne n'a entendu et mieux que tout ça toute la presse y était, privée et publique dont lui,

personne n'a depuis 14 ans exhibé ce propos là et dans son reportage au lendemain à RFI je n'ai pas entendu. C'est de l'affabulation purement et simple. Je vous dis monsieur le procureur charger en termes de maintien d'ordre ça c'est un commandement et ce commandement est composé de deux phases, un commandement préparatoire et un commandement d'exécution. Le mot charger ne signifie en rien du tout et je ne l'ai pas dit. Et si je l'ai dit les journalistes qui étaient sur place auraient enregistré cette partie», a-t-il fait savoir.

**Kaba Kankoula**

PROCÈS DU 28 SEPT 2009

## La libération de Mamadou Aliou Keïta sollicitée par ses avocats

Le mardi 16 avril 2024, la phase des confrontations au procès des événements tragiques du 28 septembre 2009 s'est poursuivie au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. L'absence de dame Aissatou Bah (présumée victime de viol) à l'audience du jour a amené les avocats de Mamadou Aliou Keïta à demander la libération de leur client.

**M**e Alpha Amadou DS Bah, l'un des avocats de la partie civile, a justifié l'absence de dame Assiatou Bah en ces termes: «Je suis entré en contact avec elle mais malheureusement elle a une santé très fragile. Donc elle m'a dit qu'elle ne pouvait être là ce matin et que d'ailleurs elle voudrait que le tribunal la décharge de cette confrontation d'autant plus que elle avait déjà été confrontée avec ce Mamadou Aliou Keïta au moment de l'information».

Quant à Me Abou Camara,

avocat de l'accusé Mamadou Aliou Keïta, il a sollicité la présence de madame Assiatou Bah pour la phase de confrontation. «Ce monsieur, il est sujet de la loi. Pour ces raisons, il a accepté de se soumettre et le temps du jugement, on aurait demandé la liberté provisoire de Mamadou Aliou Keïta depuis très longtemps. Nous ne l'avons pas fait, juste parce que nous avons besoin de tirer au clair ces faits. L'heure fatidique est arrivée pour qu'il y ait



confrontation. (...) Madame ne viendra pas parce qu'elle sait ce qui est dans le dossier. Nous avons voulu publiquement que cela soit révélé, publiquement que le

peuple sache qui a été victime de viol dont on a tant parlé. Nous voulons qu'elle vienne, à défaut que ce monsieur soit mis en liberté purement et simplement».

Et finalement cette libération sollicitée par l'avocat de Mamadou Aliou Keïta a été rejetée par le tribunal.

**Mamadou Oury**

*Lire L'Aigle Infos,  
c'est lire la vérité  
et la vertu*

## NABAYAGATE

**La reprise des débats annoncée pour le 24 avril**

À l'audience de la Crief qui s'est tenue mercredi 17 avril, le président de la chambre spéciale de contrôle de l'instruction, Alhassane Mabinty Camara, a renvoyé l'affaire Zenab Dramé et Cie au 24 avril prochain pour la reprise des débats à la demande des avocats de l'ex ministre du Budget, Ismael Dioubaté et de l'ex DAAF, Evelyne Fola Mansaré.



L'affaire Nabayagate, on le sait, met en cause d'anciens dignitaires du régime déchu: Zenab Nabaya Dramé (en fuite), Tibou Kamara, Ismael Dioubaté et Evelyne Fola Mansaré.

À l'audience qui s'est

tenue mercredi 17 avril 2024, le président de la chambre spéciale de contrôle de l'instruction, Alhassane Mabinty Camara, a renvoyé ladite affaire au 24 avril prochain pour la reprise des débats à la demande des

avocats de l'ex ministre du Budget, Ismael Dioubaté et de l'ex DAAF, Evelyne Fola Mansaré. Pour rappel, la chambre spéciale de contrôle de l'instruction est saisie par le procureur spécial, Aly Touré et

l'Agent judiciaire de l'État pour obtenir purement et simplement l'annulation de la décision du novembre dernier de la chambre de l'instruction qui a prononcé un non-lieu en faveur de l'ex ministre de l'Industrie et des PME, Tibou Kamara et l'ex ministre du Budget, Ismaël Dioubaté. Et, qui a renvoyé par contre Zenab Drame connue sous le nom de Zenab Nabaya devant la chambre du jugement pour un détournement de deniers publics portant sur un montant de 28 milliards au lieu de 200 milliards de francs guinéens annoncés depuis à l'enquête préliminaire. Et quant à l'ex DAAF du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Evelyne

Fola Mansaré, elle a été renvoyée pour complicité par devant la chambre du jugement de la crief. Par ailleurs la même chambre des appels a été saisie par la dame Zenab Nabaya Drame, qui à son tour a interjeté appel contre la décision qui l'envoie par devant la chambre du jugement.

Par conséquent, le procureur spécial et l'agent judiciaire de l'État demandent à la chambre spéciale de contrôle de l'instruction le transfert de tous les concernés par devant la chambre du jugement. Et, la défense sollicite que le parquet spécial et l'Agent judiciaire de l'État soient déboutés. Affaire à suivre...

**Mamadou Oury**

## ASSURER LA SÉCURITÉ DES FEMMES

**Que dit la Bible ?**

Conakry, Guinée, le 19 avril 2024 — Malgré le fait que de nombreux gouvernements aient ratifié des lois visant à protéger la sécurité des femmes, celles-ci restent vulnérables aux actes de violence dans le monde entier.

L'Organisation mondiale de la santé estime que près d'une femme sur trois, soit environ 736 millions de personnes, subit des violences physiques ou verbales au cours de sa vie.

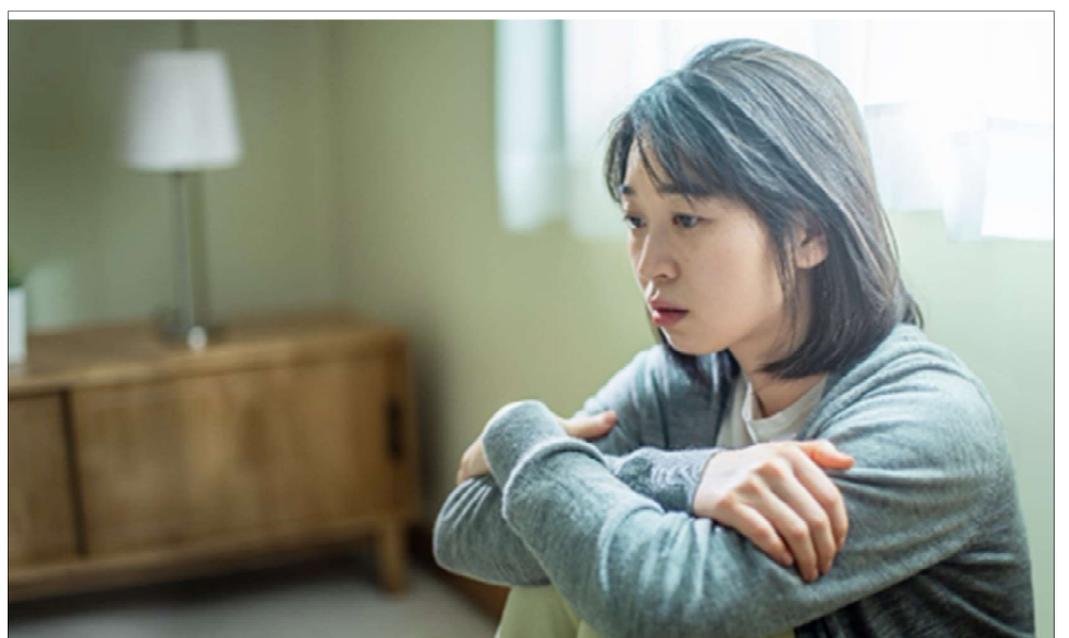
Malheureusement, de nouvelles données indiquent que le taux de violence à l'égard des femmes n'a fait que s'intensifier pendant la pandémie de COVID-19.

« Il s'agit d'une crise

mondiale qui touche non seulement les femmes, mais aussi les familles et les communautés », a déclaré Thierry Pourthie, porte-parole des Témoins de Jéhovah. « La sécurité des femmes devrait être une préoccupation pour tous. »

Au cours du mois d'avril 2024, un article intitulé « La sécurité des femmes : le point de vue de la Bible » sera publié sur jw.org, le site officiel des Témoins de Jéhovah, en tant que ressource gratuite pour les femmes qui ont subi des violences et qui ont besoin de guérison et de soutien.

À l'aide d'Écritures saillantes, l'article aborde le point de vue de Dieu sur les femmes et ce qu'il a



l'intention de faire à l'avenir concernant les mauvais traitements infligés aux femmes.

« La Bible offre tellement d'espoir aux victimes de la

violence », a déclaré M. Pourthie. « Nous espérons que cet article aidera les femmes à se sentir chéries, valorisées et soutenues. »

L'article « La sécurité des

femmes : le point de vue de la Bible » peut être consulté gratuitement sur jw.org, qui présente un contenu pratique basé sur la Bible dans plus de 1084 langues.

## BURUNDI

## Une journaliste arrêtée, Reporters sans frontières dénonce une détention « arbitraire »

L'ONG Reporters sans frontières s'inquiète de la détention au Burundi de Sandra Muhoza, une inquiétude partagée par ses proches. Selon l'organisation, la journaliste qui travaille pour le site d'information Nova Burundi a été arrêtée samedi 13 avril alors qu'elle avait un rendez-vous professionnel, et aurait été transportée dans les locaux des services de renseignements. D'après les informations de RSF, Sandra Muhoza y serait toujours détenue dans le cadre d'une enquête.



Cette nouvelle arrestation intervient un an après celle de Floriane Irangabiye. La jeune journaliste avait été condamnée à dix ans de prison ferme officiellement pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État » en janvier 2023.

Sadibou Marong, le directeur du bureau de RSF pour l'Afrique subsaharienne, dénonce ce qui peut être considéré comme une « détention arbitraire », d'autant qu'il n'y a pas de « communication vraiment transparente ».

La situation de la liberté de la presse est toujours mise à l'épreuve dans le pays. Nous estimons qu'il est important que les autorités burundaises disent de quelle enquête il s'agirait. Il est crucial que les autorités révèlent les véritables

motifs de cette arrestation qui nous inquiète. Pour nous, tant qu'il n'y a pas une communication vraiment transparente, nous sommes en droit de penser que la journaliste Sandra Muhoza est arbitrairement détenue. De ce point de vue, nous sommes en face d'une entorse à la loi, c'est la raison pour laquelle nous demandons sa libération immédiate. Nous demandons aussi aux autorités burundaises de favoriser le libre exercice du journalisme et de protéger les journalistes qui continuent de vivre dans une crainte d'être menacés ou agressés. Et Sandra est, quand même, la deuxième journaliste arrêtée en moins d'un an, après celle suivie d'une lourde condamnation de dix ans de Floriane Irangabiye.

RFI

## LIBYE

## L'émissaire de l'ONU Abdoulaye Bathily démissionne face au manque d'espoir politique

L'émissaire des Nations unies pour la Libye jette l'éponge. Nommé en août 2022 à la tête de la Mission des Nations unies en Libye, Abdoulaye Bathily a estimé lors de l'annonce de sa démission mardi 16 avril que l'ONU ne peut « agir avec succès » pour soutenir le processus politique face à des dirigeants qui placent « leurs intérêts personnels au-dessus des besoins du pays ».



La situation libyenne est depuis des mois dans l'impasse totale. Handicapé par l'immobilisme et les divisions libyennes, l'émissaire onusien n'arrivait pas à faire une percée, d'autant plus que les divisions se sont étendues également aux niveaux régional et international.

Très déçu et très découragé du comportement des responsables libyens, accusés d'égoïsme, Abdoulaye Bathily a fini par présenter sa démission mardi 16 avril au secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, avant de l'annoncer le soir lors d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion du Conseil de sécurité. Il y a dressé un tableau très sombre de la situation en Libye, déchirée par une guerre civile depuis 2011.

Cet historien et homme politique sénégalais a été

nommé à la tête de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) en août 2022, après des mois de vacance du poste suite à la démission abrupte de son prédécesseur Jan Kubis en novembre 2021. Il a pris ses fonctions à l'automne suivant et a mené plusieurs initiatives pour rapprocher les Libyens et mener le pays vers les élections qui devraient sortir la Libye de la période de transition qui s'éternise depuis 2011.

Depuis le début de la semaine, Tripoli connaît d'ailleurs des affrontements entre milices opposées, et la situation sécuritaire demeure très fragile. Le pays est en proie au chaos depuis 2011, et la population civile est à bout de souffle, ne croyant plus en la médiation.

« Détermination égoïste des dirigeants actuels »

La Manul « a fait beaucoup d'efforts ces 18 derniers mois sous ma direction »,

mais « ces derniers mois, la situation s'est détériorée », a noté Abdoulaye Bathily, dénonçant « le manque de volonté politique et de bonne foi des dirigeants libyens qui sont contents de l'impasse actuelle ». « C'est très triste, parce qu'en Libye aujourd'hui, l'essentiel de la population veut sortir de cette galère ». Mais « dans ces circonstances, il n'y a aucun moyen pour l'ONU d'agir avec succès », a-t-il jugé, ne voyant « pas de place pour une solution » politique.

Lors de la réunion du Conseil, Abdoulaye Bathily avait annoncé le report de la conférence nationale de réconciliation inter-libyenne prévue le 28 avril, à une date indéterminée. « Il est décourageant de voir des individus en position de pouvoir mettre leurs intérêts personnels au-dessus des besoins de leur pays », a-t-il lancé, partageant son « profond

(Suite page 11)

## SÉNÉGAL

## Le président accorde sa « première visite officielle » aux leaders mouride et tidjane

Deux semaines après son élection, le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye a rendu visite lundi 15 avril aux responsables des deux grandes confréries du pays, mouride et tidjane. Une visite essentielle, car si le Sénégal est un État laïc, les leaders religieux peuvent se retrouver au cœur des décisions, notamment en cas de tension politiques.

**A**u Sénégal, c'est quasiment une tradition, voire une règle politique. Mais la présidence le précise : cette double visite dans la même journée était tout simplement la « première sortie officielle » de Bassirou Diomaye Faye depuis son élection. Visiblement dans une recherche d'équilibre, le palais a publié des communiqués et des photos à la suite des deux entretiens du chef de l'État, d'abord à Touba, capitale de Mouride, avec le khalife général Serigne Mountakha Bassirou Mbacké ; puis à Tivaouane, avec Serigne Babacar Sy Mansour, le khalife général des tidjanes.

Le président a également indiqué avoir évoqué l'évolution et les difficultés rencontrées dans ces deux villes : la question de l'eau potable à Touba, la modernisation de la ville et les travaux de



finition de la grande mosquée à Tivaouane. Accompagné d'une importante délégation, notamment son directeur de cabinet et le ministre de l'Intérieur, Bassirou Diomaye Faye a donc cherché à marquer les esprits, à éviter aussi sans doute des tensions.

Entre les deux tours de la présidentielle en 2012, Macky Sall avait déclaré :

« les religieux sont des citoyens comme les autres, les lois du pays s'appliqueront à eux. » Une déclaration qui avait fortement irrité à Touba et Tivaouane.

Bakary Samb est directeur régional du Timbuktu Institute, auteur du récent ouvrage Islam au Sénégal, d'où viennent les confréries vient de paraître aux éditions

Nirvana. Il revient sur l'importance de ces visites du chef de l'État sénégalais auprès des leaders religieux, sur les liens anciens entre le politique et le religieux au Sénégal.

La tradition ne s'est pas démentie et certains disent même qu'il y a une tradition rétablie [...] Cela montre qu'il y a certains compromis dynamique au

Sénégal qui structure le champ du rapport entre le religieux et le politique, bien que le Sénégal soit un État laïc mais ne s'est jamais inscrit dans une démarche d'une laïcité de combat, d'opposition entre la sphère du religieux et du politique, mais dans une laïcité de consensus qui fait ce qu'on appelle ce fameux contrat social sénégalais. Donc le nouveau président était presque dans une forme d'obligation politique de se rendre auprès des leaders religieux pour cette onction religieuse d'un nouveau mandat qui commence et pour lequel il aura besoin certainement du soutien de ses chefs religieux [...] Dans l'histoire politique du Sénégal, il a été démontré que les leaders politiques qui se sont dressés contre les confréries n'ont jamais fait fortune... [...]

RFI

## LIBYE

## L'émissaire de l'ONU Abdoulaye Bathily démissionne face au manque d'espoir politique

sentiment de déception ». « La détermination égoïste des dirigeants actuels à maintenir le statu quo par des manœuvres et tactiques dilatoires, aux dépens du peuple libyen, doit stopper », a-t-il plaidé. Il a notamment regretté que ses tentatives de répondre aux préoccupations des diverses parties aient été accueillies par « une résistance obstinée, des attentes déraisonnables et une indifférence face aux

intérêts de la population ».

### Échec d'une négociation à cinq

Abdoulaye Bathily avait convié à la table les différentes institutions : le Conseil présidentiel, le Conseil d'État, le Parlement, le gouvernement reconnu par la communauté internationale et le maréchal Khalifa Haftar. Mais le camp de l'Est libyen refusait de se joindre aux

discussions tant que le chef du gouvernement désigné par le Parlement, auquel il est favorable, n'est pas convié.

Pour l'envoyé spécial de l'ONU, inviter les deux gouvernements signifierait la consécration de la division du pays. Soit ce qu'il aimerait éviter. « Je pense que ce qui l'a convaincu de jeter l'éponge, c'est la conviction que les choses ne bougeaient pas.

À chaque fois qu'il y avait un nouvel acquis, il était devenu difficile de consolider cet acquis pour franchir une nouvelle étape et d'avoir un horizon pour la résolution de cette crise. Il n'a pas eu le sentiment que les parties libyennes étaient prêtes à trouver une solution », analyse Seidik Abba, président du centre international d'études et de réflexion sur le Sahel (Cires).

Le ministre congolais des Affaires étrangères Jean-Claude Gakosso, dont le pays préside le haut comité de l'Union Africaine pour la Libye et qui a travaillé avec l'émissaire onusien sur l'organisation de la conférence nationale libyenne, regrette ce départ et se souvient de moments forts vécus aux côtés d'Abdoulaye Bathily, dont la présence l'avait marqué.

RFI

## BUNDESLIGA

**Serhou Guirassy, le serial buteur de Stuttgart**

**L'international guinéen Serhou Guirassy a battu le samedi 13 avril 2024, le record du meilleur buteur du VfB Stuttgart sur une saison en Bundesliga, le championnat allemand de première division. Ce record était détenu jusque-là par l'allemand Mario Gomez (24 buts). Comme on le voit, l'attaquant vedette du Syli national continue de surprendre agréablement les amateurs du cuir rond.**



Le week-end dernier, on le sait, Guirassy a égalé le record de Mario Gomez et une semaine plus tard, il l'a battu. En ouvrant le score contre l'Eintracht Francfort

lors de la 29ème journée, l'international guinéen a inscrit son 25ème but en Championnat. Il devient ainsi le meilleur buteur de

l'histoire du VfB Stuttgart sur une saison.

L'attaquant international guinéen a battu plusieurs records en Championnat cette saison. Avec son

25ème but inscrit samedi, Serhou Guirassy a ouvert le score une 10ème fois cette saison en Championnat d'Allemagne.

Le seul bémol c'est qu'avec la sélection guinéenne, il peine à trouver régulièrement le chemin des filets. Lors de la dernière CAN qui s'est jouée en Côte d'Ivoire, à cause certainement de sa blessure, il n'a pas pu marquer pour le Onze guinéen. C'est Mohamed Bayo et Aguibou Camara qui ont été les buteurs guinéens.

Au regard de son parcours exceptionnel avec Stuttgart et des records qu'il ne cesse de battre avec ce club allemand, Serhou Guirassy est de plus en plus cité comme l'un des favoris

du prochain Ballon d'or africain. Depuis le Ballon d'or de Souleymane Chérif en 1972, aucun joueur guinéen n'est parvenu à s'adjuger ce trophée individuel décerné annuellement par la Confédération africaine de football (CAF). Cette année, avec un Serhou Guirassy en très grande forme avec son club, il est à espérer vivement qu'un deuxième Guinéen inscrira son nom au prestigieux palmarès. Contrairement à Guirassy, le capitaine du Syli national, Naby Keita, s'est lui fait suspendre par son club, le Werder Brême, jusqu'à la fin de la saison, pour avoir refusé d'effectuer le déplacement pour affronter le Bayer Leverkusen.

**Kaba Kankoula**

## SYLI NATIONAL

**Le capitaine Naby Keita suspendu par son club**

**Le mardi 16 avril, les Guinéens ont appris avec regret la suspension du capitaine du Syli national, Naby Keita, jusqu'à la fin de la saison par son club, le Werder Brême, évaluant en Bundesliga (première division allemande).**

Incontestablement, c'est une mauvaise nouvelle pour le capitaine du Syli national de Guinée, Naby Keita «Déco», sociétaire du Werder Brême (Allemagne), qui a été suspendu mardi 16 avril par son club jusqu'à la fin de la saison. Une décision ferme que le club allemand a justifiée par un comportement inacceptable du joueur qui aurait refusé un voyage à Leverkusen, que son équipe a affronté le week-end dernier, après avoir appris qu'il ne serait pas

titulaire pour la rencontre.

« Le comportement de Naby pour nous en tant que club n'est pas acceptable. Avec cette action, il a laissé tomber son équipe dans une situation difficile, sportive et personnelle. Et il s'est placé au-dessus de l'équipe. Nous ne pouvons pas laisser passer cela », a expliqué le directeur sportif du Werder Brême, Clemens Fritz. Quant au natif de Conakry, il avait réagi avant la décision du club en ces termes sur son compte Instagram: «Depuis le début de ma

carrière, partout où je suis passé, je n'ai jamais eu de problème de discipline et j'ai toujours essayé d'être exemplaire. Je n'accepterai donc que personne ne vienne ternir cette image».

Âgé de 29 ans, Naby Keita a rejoint Brême à l'été 2023, après un passage à Liverpool de cinq saisons peu convaincant. Blessé lors de la première moitié de saison, retenu avec la Guinée en Coupe d'Afrique des nations début 2024, Keita n'a joué que cinq matches avec le Werder, pour seulement un peu plus de 100 minutes de jeu. Espérons pour l'international guinéen que son club reviendra à de meilleurs sentiments en levant cette lourde sanction prise contre lui. Il faut reconnaître, avec une



pointe d'amertume, que ce joueur pétri de talent n'a pas été épargné ces dernières années par des blessures. Ce qui a eu pour conséquence son absence

plus ou moins prolongée des pelouses, au grand dam de ses nombreux fans.

**Kéfina Diakité**